



## BUDGET PRIMITIF 2009

### LES DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Amis,

La session pour décider des orientations budgétaires du Conseil Général de la Haute-Garonne pour l'année 2009 vient de se tenir sur le fond très prégnant de la crise globale actuelle et des incertitudes entourant une réforme annoncée du paysage administratif de la France.

**Avec le Conseil Général, des réponses de proximité pour affronter la crise en agissant par des investissements et des mesures de solidarité.**

Le Conseil Général a su prendre des décisions appropriées à la crise et surtout à la lutte contre ses effets sur le social, sur l'emploi, sur l'investissement.

En effet, ce nouveau contexte contraint nos collectivités territoriales. Cette évolution économique agit par un « effet-ciseaux » sur leur budget ; la branche des charges monte en même temps que celle des recettes s'abaisse. Bien qu'opposés, ces deux mouvements ont pourtant deux origines similaires qui cumulent leurs effets : la crise économique et la politique budgétaire de l'Etat.

Les charges augmentent du fait même de la politique d'un Etat qui transfère des compétences aux Conseils Généraux sans leur transférer des moyens à la hauteur des besoins nécessaires à leur exercice. Ainsi sur le budget 2009, pour le bon entretien des routes, pour le bon fonctionnement des collèges, pour les obligations envers les personnes âgées, les handicapés, les bénéficiaires du R.M.I., etc., le Conseil Général a dû mobiliser sur ses fonds propres 130 millions d'euros non compensés par l'Etat. Un chiffre considérable équivalent à la construction de 10 collèges !!

L'Etat, de plus, ne revalorise pas les dotations et décide la suppression de recettes comme la taxe professionnelle sans faire connaître d'équivalence de remplacement, au moment même où le ralentissement économique et les transactions immobilières contractent les recettes et décuplent les difficultés sociales. Or, face à cette montée des difficultés de nos concitoyens, le Conseil Général est en première ligne : fonds d'aide aux jeunes : + 60 % entre septembre et décembre 2008 ; fonds de solidarité logement : + 43 % ; aide à la demi-pension dans les collèges : + 6% dans l'année 2008.

Aussi, autour du Président Pierre Izard, à une abstention près, tous les conseillers généraux, toutes sensibilités politiques confondues, ont voté ce budget d'adaptation à la crise (avec une augmentation prévue de 7 % des dépenses du secteur social) et d'action pour l'avenir en investissant pour l'emploi (400 millions d'investissement + 10 % avec un effort financier soutenu aux communes et communautés de communes ainsi qu'un soutien aux entreprises grâce à la poursuite des travaux).

Je vous propose de vous rendre compte de mes interventions et de certaines décisions prises lors de cette session en les regroupant sous 4 axes :

I – La défense de l'intérêt général

II – Le développement de toutes les communes du canton de Nailloux

III – Le service d'une grande cause : l'éducation de nos jeunes

IV – Initiatives nouvelles en communication et transport.

#### **I – LA DEFENSE DE L'INTERET GENERAL : L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE**

L'école est une institution républicaine. Elle a un rôle d'éducation et d'enseignement des valeurs communes. Elle permet de s'identifier en tant que citoyen. Elle est l'institution majeure par laquelle chacun a le sentiment d'appartenir à un corps commun. Tous les Républicains doivent s'unir pour la défendre car démanteler l'école, c'est déconstruire la République avec, pour conséquence, une société encore plus désunie et conflictuelle. Car l'enjeu pour demain dont chacun doit être conscient : c'est le vivre ensemble et la paix sociale qui sont menacés ; autrement dit c'est avec **la défense de l'école de la République, la défense de l'intérêt général** dont il s'agit.

Je suis intervenu dans l'Assemblée Départementale pour signaler que la dégradation progressive des conditions d'enseignement dans le secteur public d'éducation est néfaste pour toute la société.

Avec moins d'enseignants (50000 postes seront supprimés en 3 ans), avec moins d'heures de classe, je ne pense pas qu'on enseignera mieux et plus. Je ne suis pas sûr que les mesures de lutte contre l'échec scolaire soient efficaces. Pourquoi ? Parce que mettre à part les enfants en difficulté, des enfants fatigués et stigmatisés dans leur échec, pour reproduire des séquences scolaires avec lesquelles ils sont en butte n'est pas vecteur de motivation et d'émulation ; tout comme la suppression des réseaux d'aides spécialisés pour les enfants en difficultés avec leurs enseignants spécialisés ne me semble pas aller dans l'intérêt des enfants les plus fragiles. Je sens bien qu'il y aura à terme un dysfonctionnement accru d'une école publique affaiblie par l'amenuisement des moyens matériels et humains. Peut-être viendra alors le temps où l'on voudra faire rentrer l'école toute entière dans des rapports marchands en proposant un « chèque éducation » à chaque famille. Alors la discrimination, la ségrégation, le communautarisme seront exacerbés et le lien social complètement rompu.

Je pense que les mesures prises ne vont pas dans le bon sens puisqu'il s'agit de l'amorce d'un démantèlement de l'Education Nationale. Avec les parents d'élèves, les enseignants et toutes les personnes de bonne volonté, je nourris l'espoir que l'école de la République sera sauvegardée, valorisée et bénéficiera de réformes concertées pour s'adapter avec bonheur aux enfants et au monde d'aujourd'hui pour une société de demain meilleure.

J'ai été amené également pendant cette session à évoquer le statut des assistants d'éducation attachés aux enseignants à mobilité réduite pour demander une modification de leur statut. Car ils devraient dépendre de l'Inspection Académique et non des établissements pour suivre le professeur handicapé lors de sa mutation. Actuellement ces professeurs sont contraints à devoir dans cette situation former un nouvel assistant ce qui représente un obstacle supplémentaire à surmonter.

## **II – LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES DU CANTON DE NAILLOUX**

### **1) LES ECOLES**

**Calmont**, comme en 2007 et 2008, s'est vue octroyer une subvention de 116 630 euros pour la construction de son école maternelle, ce qui porte l'aide totale du Conseil Général à cette réalisation à 349 890 euros.

**Nailloux** bénéficie pour la construction de son école maternelle d'une subvention complémentaire de 29 956,40 € portant l'aide globale du Conseil Général à 949 956 €.

### **2) LES ROUTES DEPARTEMENTALES**

Une enveloppe de plus de 1 million d'euros est affectée aux travaux suivants pour cette année :

**Auragne – RD 43** : une réévaluation de 10 000 euros d'un programme de renforcement de chaussées se montant à 125 000 euros et un investissement de 415 000 euros sur cette route à Auragne depuis 2005.

**Calmont – RD 11** : renforcement de la couche de roulement. Travaux de 200 000 euros portant cette opération à un cumul de 680 000 euros du Conseil Général sur cette route dans Calmont depuis 2004.

**Calmont - RD 35** : 50 000 euros de travaux, cumul de 117 000 euros sur cette route.

**Monestrol – RD 91B** : 250 000 euros pour la modernisation de cette route.

**Monestrol - RD 91** : une réévaluation de 5000 euros pour un renforcement de la chaussée d'un coût de 125 000 euros.

**Nailloux – RD 43H** : modernisation du réseau pour 290 000 euros soit 470 000 euros depuis 2005.

**Nailloux – RD 622** : urbanisation de la rue de la liberté 200 000 euros prévus pour un montant cumulé de 422 000 euros du Conseil Général dans la traversée de l'agglomération en 4 ans.

### **3) LES VOIRIES COMMUNALES**

Le Conseil Général a voté un montant de subvention pour les années 2009 et 2010 de **431 511 euros permettant aux communes du canton d'investir pour 695 063 euros sur les voiries communales.**

L'augmentation est de 7,5 % ce qui, compte tenu des contraintes actuelles, est un effort remarquable.

#### **POOL ROUTIER 2009 – 2010**

<b>COMMUNE</b>	<b>MONTANT H.T. DES TRAVAUX ACCORDES</b>	<b>TAUX DE SUBVENTION</b>	<b>SUBVENTION ACCORDEE</b>
<b>AURAGNE</b>	69 910,59	68,75	48 064,00
<b>CAIGNAC</b>	31 218,44	68,75	21 463,00
<b>CALMONT</b>	192 372,64	58,75	113 019,00
<b>GIBEL</b>	38 687,79	68,75	26 598,00
<b>MAUVAISIN</b>	16 371,27	68,75	11 255,00
<b>MONESTROL</b>	12 372,89	68,75	8 506,00
<b>MONTGEARD</b>	44 604,00	68,75	30 665,00
<b>NAILLOUX</b>	207 334,40	58,75	121 809,00
<b>SAINT LEON</b>	63 743,93	58,75	37 450,00
<b>SEYRE</b>	18 447,46	68,75	12 683,00
<b>TOTAL</b>	<b>695 063,41</b>	<b>62,08</b>	<b>431 512,00</b>

#### 4) LES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Préfet n'ayant pas encore notifié à Monsieur le Président du Conseil Général le montant du produit des amendes de police qu'il reverse au Conseil Général, le programme de réalisation d'opérations de sécurité n'est pas officiellement connu. Nous espérons courant mars voir les propositions suivantes subventionnées à 40 %.

**Caignac** : travaux de signalisations verticales et horizontales, pose de bordures pour ralentir la circulation sur la RD 43G.

**Monestrol** : mise en place de signalisations verticales et horizontales pour réduire la vitesse afin de sécuriser le village sur la RD 91

**Nailloux** : aménagement d'un parking et marquage au sol place Jeanne d'Arc et rue de la République.

**Saint-Léon** : signalisation verticale et carrefour d'accès au lotissement.

#### 5) LES COURS DE FERME

Plafond de 762 euros de subvention par exploitation agricole : une opération à Calmont, une à Mauvaisin, une à Nailloux.

#### 6) L'EAU POTABLE

L'aide du département se compose d'une subvention en capital de 30 % et, si le financement complémentaire se fait sur emprunt, 30 % de l'annuité est pris en charge par le département.

Le SIECHA (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers Ariège) a un montant de travaux subventionné de 474 292 euros pour l'exercice 2009 et le SPPE (Syndicat Public Production d'Eau), l'Usine à Eau de Calmont a un montant retenu de 116 000 euros.

### III – LE SERVICE D'UNE GRANDE CAUSE : L'EDUCATION DE NOS JEUNES

#### 1) LE PROGRAMME 2009 DES CONSTRUCTIONS D'ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

61 écoles dans le département vont être construites grâce aux 8,4 millions d'euros que le Conseil Général apporte aux communes pour l'exercice de leur compétence obligatoire sur les écoles.

#### 2) LES COLLEGES

J'ai présenté à cette session deux rapports pour :

- l'équipement en informatique pédagogique et de gestion, en multimédia et en serveur de 28 collèges pour 1,9 millions d'euros. Ce programme s'inscrit dans le 3<sup>ème</sup> plan triennal des technologies de l'information et de la communication qui permet de 2008 à 2011 de renouveler et moderniser le parc informatique de tous les collèges du département.
- l'équipement en mobiliers et matériels pédagogiques pour un investissement de 2,5 millions d'euros.

#### 3) L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Le Conseil Général consacre 450 000 euros pour 6000 jeunes dont les 2800 collégiens et 3200 élèves de primaire bénéficiaires des actions éducatives des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (les C.L.A.S.). Avec l'aide financière complémentaire de la Caisse des Allocations Familiales, les collectivités territoriales et les associations conduisent à la fois une aide aux devoirs et un accès à la culture qui est un facteur de réussite scolaire.

### IV – INITIATIVES NOUVELLES EN COMMUNICATION ET TRANSPORT

#### 1) L'A.D.S.L. : UNE NOUVELLE POSSIBILITE PAR LA TECHNOLOGIE SATELLITAIRE

Je vous ai déjà informé de la volonté du Conseil Général d'aménager le territoire départemental en réseaux de télécommunication à haut débit (avec des technologies Wifi et Wimax) et à très haut débit avec de la fibre optique.

Plus d'un millier de foyers ont aujourd'hui l'A.D.S.L. grâce au réseau créé par le Conseil Général pour assurer une couverture des zones blanches en haut débit grand public. Tout n'est pas parfait. Il convient cependant de distinguer les responsabilités dans cette opération : les opérateurs fournisseurs d'accès (qui détiennent un marché d'exploitation de ce réseau) et le rôle d'investisseur du Conseil Général.

Actuellement il est procédé à l'augmentation des capacités d'accueil des stations pour permettre de répondre aux demandes d'abonnement face au succès du Wimax à l'initiative du Conseil Général.

Au-delà de ces évolutions techniques, des **poches résiduelles** subsistent et subsisteront dans les zones couvertes à terme par le Wimax mais également dans **toutes les communes où tous les abonnés du téléphone n'ont pas l'A.D.S.L.**

A cette session, il a été décidé, après avoir obtenu l'accord de l'ARCEP, (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) – rien n'est simple dans ce dossier ni sur le plan technique ni sur le plan juridique – de **proposer à toutes ces personnes dans tout le département une option A.D.S.L. satellitaire.**

Mais pour s'assurer que le demandeur remplit bien les conditions d'éligibilité, je vous invite à contacter le **Centre d'appel du Conseil Général dédié à cette mission au 05 34 33 12 00 à partir du 2 mars.**

Ce principe d'aide pour les abonnés reconnus éligibles des poches résiduelles sur présentation des factures acquittées sera de :

- **Acquisition du kit satellitaire** des F.A.I. (Fournisseurs d'Accès Internet) : **aide** du Conseil Général plafonnée à **400 € TTC.**
- **Installation** par un partenaire professionnel des F.A.I. : **aide** de **50 € TTC.**

Pour toute personne intéressée la première démarche est de téléphoner au 05 34 33 12 00 pour être sûr de pouvoir bénéficier de cette subvention avant de lancer l'investissement.

## 2) Le T.G.V.

Encore un dossier complexe dans lequel le Conseil Général s'implique car il y va de l'avenir de Toulouse et du Département et pour lequel je vous apporte quelques nouvelles précisions.

Ce projet comporte un tronçon central, une ligne à Grande Vitesse Tours-Bordeaux à réaliser puis trois branches : Bordeaux-Toulouse • Bordeaux-Irun • et s'est rajouté Poitiers-Limoges.

Le point sur le tronçon central Tours-Bordeaux.

Réseau Ferré de France a réalisé l'appel d'offres pour la mise en concession de cette infrastructure. L'objectif est une mise en service à l'horizon 2016. Son coût est de 5,6 milliards d'euros au moins estimé aux conditions économiques de juin 2006.

Pour les deux branches Bordeaux-Espagne et Bordeaux-Toulouse, il est recherché la réalisation d'un tronçon commun entre Bordeaux et le Sud de la Gironde pour minimiser les impacts sur les territoires traversés et sur l'environnement et rechercher la meilleure performance économique et fonctionnelle pour les deux projets.

La branche Bordeaux-Toulouse devrait être mise à l'enquête publique en 2011. Le financement repose sur une contribution attendue de l'Union Européenne et sur la part restante, un partage à égalité entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ces dernières, dont le Conseil Général de Haute-Garonne, doivent participer également aux investissements sur le tronçon Bordeaux-Sud Gironde et sur le tronçon central Tours-Bordeaux.

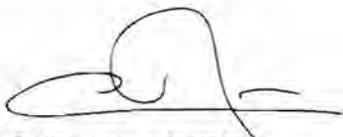
Aux conditions économiques 2006, l'investissement du Conseil Général est prévu à hauteur de 315 millions d'euros.

Impliqué fortement dans le Pays et le Schéma de Cohérence Territoriale du Lauragais, au-delà de ce projet Atlantique, je me bats avec tous les élus du Lauragais pour la réalisation d'une jonction à grande vitesse avec la Méditerranée. Ce tronçon Toulouse-Narbonne, avec la création d'une gare TGV à l'Ouest de Narbonne, est essentiel à notre développement.

Je vous remercie de l'attention que vous aurez portée à la lecture de cette information sur certains travaux du Conseil Général lors de son Budget Primitif 2009.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Amis, en l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.



**Dr Georges MERIC**

Permanences : Mairie de Nailloux : lundi de 9 h 30 à 12 h – 05 62 71 96 96  
Conseil Général : mercredi de 9 h à 12 h – 05 34 33 32 24  
Téléphone : 05 34 33 32 24 ou : [contact.g.meric@free.fr](mailto:contact.g.meric@free.fr)